

LA POLITIQUE MAROCAINE DES BARRAGES

« Nous avons lancé un défi au temps et à nous-mêmes et avons décidé de réaliser le million d'hectares irrigués ». Cette déclaration du Roi Hassan II en forme de proclamation lors de l'inauguration en 1974 du dixième grand barrage du Maroc (1) n'est pas isolée. La grande hydraulique agricole est présentée par les responsables marocains, chaque année avec plus d'insistance, comme le pilier du développement agricole et comme la grande entreprise du règne. Pourtant, la politique dite des grands barrages ou du million d'hectares n'est pas une découverte puisque déjà les techniciens du protectorat avaient pu en esquisser les lignes générales. Mais ce n'est qu'à partir des années 1968-69, avec la préparation de la « charte agricole » qui deviendra le « Code des Investissements agricoles », que cet ambitieux projet devient l'objectif majeur de la politique agricole et un des grands thèmes de la politique nationale.

Tout concourt en effet à constituer ce projet en mythe mobilisateur : l'énormité des ouvrages édifiés, des volumes retenus, des espaces concernés, des ressources mobilisées; la transformation profonde du paysage : géométrie rigoureuse de la trame hydraulique, des parcelles remembrées, des assolements imposés; le déferlement de techniques avancées : réseau bétonné, assolements intensifs, cultures industrielles, machinisme agricole, usine; la « magie » de quelques chiffres d'or qui reviennent sans cesse : quintuplement de la production, 10 milliards de m³, un million d'hectares à l'horizon 2 000.

La presse, la radio, la télévision sont chargées de faire apparaître les barrages comme le symbole du progrès au Maroc. Le Souverain lui-même tient à marquer de sa présence lancements de travaux et inaugurations de grands ouvrages. N'a-t-il pas voulu d'ailleurs que le projet hydraulique soit associé, dans l'opinion publique, aux plus vastes entreprises nationales en baptisant le 26 octobre 1975 le dernier né des grands barrages Al Massira ?

Cette entreprise, dans laquelle manifestement le régime engage sa crédibilité, quelle est-elle ?

(1) Barrage de l'Oued el Makhazine (Loukkos), inauguré le 14 mars 1974.

I. — HIER : GENÈSE DU PROJET HYDRAULIQUE

1. LE PROTECTORAT : ÉTUDES AVANCÉES, RÉALISATIONS MODESTES.

La politique des grands barrages n'est pas une idée neuve. Très tôt, les techniciens du protectorat avaient décelé l'exceptionnel potentiel hydraulique du Maroc. Dès 1935, trois grands ouvrages (El Kansera sur l'Oued Beth, Lala Takerkoust sur le Nfis, Kasba Tadla sur l'Oum er Rbia) étaient mis en service, ce qui, compte tenu des délais d'études, de prise de décision et de réalisation des équipements, témoigne de la précocité du projet.

1.1. *Des barrages pour les villes et pour les colons.*

Durant toute la période du protectorat, les choix en matière d'utilisation des ressources en eau avaient été fixés en fonction des intérêts dominants de la colonisation et du peuplement français : énergie pour le développement des industries de la côte, adduction d'eau pour les villes à fort peuplement européen. Mais à partir des années 30, sans que les priorités initiales soient remises en cause, on assiste à une progression relative de l'hydraulique agricole. La crise économique de 1929 atteint le Maroc et provoque l'effondrement de l'agriculture marchande, c'est-à-dire au premier chef de la colonisation agricole. Le programme de colonisation officielle, largement majoritaire jusqu'en 1931, est radicalement stoppé, relayé par le dynamisme d'une colonisation privée fortement soutenue par un crédit très avantageux : la part des céréales, culture quasi-exclusive avant la crise, est réduite au bénéfice de cultures spéculatives exportables sur un marché français protégé. L'extension de ces cultures (fruits et primeurs) nécessite une révision en hausse de la part des ressources en eau affectée à l'irrigation qui, s'ajoutant à la croissance des besoins en électricité et en eau potable, conduit à une progression spectaculaire des « dépenses pour les grands travaux hydrauliques » : les dépenses passent en effet de 2 953 000 francs par an en moyenne entre 1914 et 1927 (soit 2,20 % du total des dépenses) à 46 830 000 francs par an en moyenne entre 1928 et 1936 (10,84 % du total) (2).

En 1954, à la fin du protectorat, la puissance protectrice fait dresser par ses services techniques un bilan de l'équipement hydraulique du Maroc (3) : malgré l'optimisme de commande et l'autosatisfaction qui inspirent cette présentation, on doit reconnaître que, au plan des études techniques, l'œuvre accomplie n'est pas négligeable : le recensement des ressources en eau, la localisation des sites de barrages, des périmètres d'irrigation sont, à peu de choses près, ce que nous en savons aujourd'hui. Les cinq grands périmètres d'irrigation (Tadla, Doukkala, Gharb, Haouz, Basse Moulouya) qui constitueront le cadre spatial exclusif de l'intervention de l'Etat jusqu'en 1966,

(2) « Mise en valeur des ressources hydrauliques », in *Bulletin Economique du Maroc*, n° 12, avril 1936.

(3) Numéro spécial du *B.E.S.M.*, 15 septembre 1954.

en matière de grande hydraulique, sont déjà créés, bien que sous des appellations différentes pour trois d'entre eux. Les superficies caractéristiques de ces périmètres sont, au 1^{er} janvier 1954 :

- superficie dominée : 143 200 ha
- surface équipée : 81 500 ha
- surface irriguée : 54 500 ha.

Au terme de leur aménagement (après 20 ans, soit vers 1975), il est prévu que les superficies équipées pour l'irrigation passeraient à environ 500 000 ha. Cet objectif apparaît comme relativement modeste comparé à celui du million d'hectares (4). Cette possibilité maximum est cependant connue des techniciens de l'époque : Bauzil parle dès 1946 de la possibilité, après mobilisation de toutes les ressources d'une superficie irrigable totale d'environ 1 300 000 ha (5) et René Dumont, appelé en consultation par le Conseil supérieur du Paysannat, l'évoque en 1947 comme un futur certain (6).

1.2. L'irrigation bloquée par la situation coloniale.

Cependant, ces possibilités, certes bien signalées par les spécialistes, ne sont jamais sorties de leurs dossiers techniques pour devenir un projet explicite du pouvoir politique. C'est que les contraintes de la situation coloniale ramènent ces vastes desseins à de plus prosaïques réalités. Les équipements mis en place par le protectorat sont restés étroitement liés aux intérêts de la métropole et des colons. Cette dépendance a entraîné en premier lieu la priorité déjà signalée à l'énergie électrique et à l'alimentation en eau des grandes villes pour répondre aux besoins des industries et des populations européennes (7), l'usage agricole de l'eau restant résiduel.

En second lieu, les ressources mobilisées en grande hydraulique pour l'irrigation ont toujours été explicitement destinées aux périmètres de colonisation (Sidi Slimane, Triffas, Haouz...), les secteurs « marocains » restant exceptionnels (Beni Amir, Madagh). Dans ces conditions, la réalisation d'un programme d'irrigation sur de vastes superficies est impossible : les superficies possédées par les colons et situées dans des zones irrigables sont insuffisantes (8) et il n'est pas réaliste, surtout après la deuxième guerre mondiale et la montée du mouvement national, d'en envisager l'extension massive sur des terres occupées par la paysannerie marocaine. Par ailleurs, le type de cultures pratiquées en irrigué par les colons (fruits et primeurs),

(4) Million d'hectares qui intègrent cependant 200 à 250 000 ha en irrigation traditionnelle qui ne doivent rien ou presque aux interventions de l'Etat dans le domaine de la grande hydraulique.

(5) L'hydraulique agricole au Maroc. *B.E.S.M.*, n° 30, juillet 1946.

(6) Etude des modalités d'action du paysannat. *Cahiers de la modernisation rurale*, n° 3, septembre 1947.

(7) Notons à ce propos la spontanéité du rédacteur d'une étude officielle sur « l'alimentation en eau des centres urbains », qui, évaluant en 1954 les besoins futurs des grandes villes du Maroc, les présente ainsi : 250 à 300 litres-jour pour la population européenne; 150 litres-jour pour la population israélite; 100 litres-jour pour la population musulmane. (*B.E.S.M.*, septembre 1954).

(8) Elles représentent environ 200 000 ha situés à l'intérieur des périmètres d'irrigation. LAZAREV et PASCON : « Les caractéristiques des exploitations agricoles ». *Les hommes, la terre et l'eau* (2) 1962.

articulé à un marché certes protégé — le marché français — mais malgré tout limité et incertain ne donne pas les mêmes possibilités d'extension que l'adoption d'assolements liés à un marché intérieur plus large et plus sûr : sucre, lait, textiles...

Le carcan de la dépendance a donc imposé au développement de l'irrigation d'étroites limites qui situent les possibilités d'extension en surface plus près des 50 000 ha déclarés comme effectivement irrigués, que des 500 000 décidés.

2. L'INDÉPENDANCE : ÉTAPES VERS LE MILLION D'HECTARES.

1956-60. Pendant cette première période, le gouvernement intervient peu dans le domaine de la grande hydraulique. Les mesures importantes prises dans le domaine agricole sont le lancement de l'Opération labour en octobre 1957, qui concerne l'agriculture en sec. Cependant, le projet, élaboré avant 1956, d'édifier le grand barrage de Mechra Klila sur la Moulouya (barrage Mohammed V : 60 000 ha irrigables dans la Basse Moulouya) est confirmé en juillet 1969. Les superficies caractéristiques sont, en 1958, selon le Ministre de l'Agriculture : superficie dominée : 185 000 ha; superficie équipée : 95 000 ha; superficie irriguée : 59 000 ha. C'est également au cours de cette période que s'élabore la première réflexion d'ensemble sur l'irrigation au Maroc, dans le cadre de la préparation du Plan 1960-64 et notamment « du groupe de travail de l'hydraulique » constitué de techniciens de l'Agriculture, des travaux publics, de la géologie et du Plan.

2.1. L'ONI et la modernisation rurale : un pari (perdu) sur un changement de structures.

— 1961-65 : Elaboration et mise en œuvre de la doctrine de l'Office national des irrigations en matière de développement de l'agriculture irriguée. Les caractères en sont les suivants :

— L'accent est mis sur le retard pris par la mise en valeur sur les équipements.

L'ordre de priorité grands barrages-équipement des périmètres-mise en valeur est résolument inversé. L'objectif consiste à compléter l'équipement des périmètres dominés par les grands ouvrages existants et surtout à étendre l'irrigation et intensifier la production dans les zones déjà équipées.

— Renversement des objectifs de la production en irrigué : les cultures spéculatives — agrumes, maraîchage — développées par les colons pour un marché qui désormais n'est plus assuré d'être protégé, perdent leur quasi-monopole au bénéfice de nouvelles cultures destinées au marché intérieur. Les cultures industrielles : coton, betterave à sucre, valorisées sur place (textile, sucre), sont introduites massivement dans les programmes de même que les cultures fourragères qui doivent contribuer à la croissance de la production de lait.

— Le type d'aménagement choisi (irrigation gravitaire, canaux portés, trame d'irrigation dite rationnelle qui suppose des disciplines collectives de

culture et la mise en valeur obligatoire, assolements intensifs quadriennaux et quinquennaux ne peut fonctionner dans de bonnes conditions que s'il s'applique massivement à des exploitations dont le format exclut la grande et la micro-propriété. La logique de l'opération doit donc conduire l'Etat, s'il veut en assurer le succès, à procéder aux mesures de redistribution foncière permettant d'étendre et de consolider la catégorie des petites et moyennes exploitations et de la constituer en unités coopératives.

— L'adhésion des agriculteurs est la clé de voûte de l'opération. Pour la majeure partie des agriculteurs visés — surtout les petits — il s'agit d'une transformation radicale de leurs pratiques et de leur mode de vie. Pour les amener à faire ce saut dans l'inconnu, l'Etat leur propose de partager les risques avec eux, dans le cadre de la politique des contrats de cultures qui garantit le financement, le soutien technique, les prix et l'écoulement du produit.

— Nécessité de procéder à ces transformations par étapes sans brusquer les rythmes de croissance, de façon à ne pas excéder les moyens d'intervention de l'Etat et à permettre, pour une fois, à la mise en valeur de suivre sans décalage la progression des équipements.

La cohérence du modèle établi par l'ONI est incontestable. Les objectifs technico-économiques sont clairement définis, de même que les conditions structurelles et institutionnelles nécessaires à leur réalisation. Cependant, ce sont ces conditions qui, rassemblées dans un dossier législatif sous le nom de Réforme agricole, n'ont pas été agréées par le gouvernement (9). Le projet de l'ONI, amputé d'une de ses parties essentielles, perdait toute signification et l'énorme structure mise en place en 1960 (10), privée désormais d'une ligne claire pour l'action, s'enlisait dans la routine gestionnaire jusqu'au 7 mai 1965, date de sa dissolution.

Que reste-t-il de l'ONI ? Son héritage est ambigu. Au plan des études, le travail fait dans les toutes premières années est énorme et garde une forte influence. La plupart des idées sur la mise en valeur agricole qui circulent encore dans les services et dans les rapports ont été élaborées par l'office. Ses dossiers techniques et socio-économiques constituent le fonds inépuisable et, à vrai dire, peu renouvelé où les bureaux d'études continuent à puiser leur inspiration, sans toujours percevoir d'ailleurs que les schémas techniques d'aménagement mis au point par l'office ne peuvent être isolés de leurs conditions socio-économiques.

Au plan des réalisations, l'objectif de l'office n'était pas de faire du béton (barrages, canaux). Aussi le bilan des travaux accomplis dans ce domaine reste-t-il modeste. Un certain nombre d'initiatives nouvelles de l'ONI demeurent : le développement de la betterave à sucre et des sucreries, la trame hydraulique, le contrat de culture...

(9) Le dossier législatif a été présenté au conseil d'administration de l'ONI le 19 février 1963. Jugé sans doute trop audacieux par le gouvernement, il ne sera jamais adopté. On en trouve un résumé très succinct dans la revue *Les hommes, la terre et l'eau*, avril 1963.

(10) Dahir du 3 septembre 1960 publié au B.O.R.M. (2 499) du 16 septembre 1960. R. Aubrac, premier secrétaire général de l'ONI en fait une description précise dans le premier numéro de la revue de l'Office : *Les hommes, la terre et l'eau*. Décembre 1961.

Mais l'office a doublement échoué dans la réalisation de ce qui apparaît comme la tâche fondamentale qu'il s'était assignée : introduire le progrès technique dans les petites et moyennes exploitations. D'une part, l'office n'a pas pu procéder aux mesures de réforme foncière permettant d'élargir cette catégorie d'exploitations. D'autre part, malgré quelques efforts au moment du lancement des premières campagnes betteravières (11), il n'a même pas pu faire des petits exploitants existants des partenaires privilégiés. Le grand dessein de promouvoir une large participation de la paysannerie à la modernisation de l'agriculture avait été conçu sur une lourde erreur d'appréciation du rapport des forces politiques.

2.2. Des grands barrages avant tout.

- Entre l'indépendance et la fin de la période dominée par l'ONI, un seul grand barrage (Mohammed V en Basse Moulouya) fut construit, représentant moins du 1/5 des superficies dominées.

- Entre 1971 et 1973, cinq grands barrages furent mis en service, représentant en l'espace de 3 ans près de la moitié des volumes régularisés et des superficies dominées depuis 40 ans. Le tournant est pris entre le Plan triennal de 1965-67, où déjà s'amorce la priorité à l'agriculture et à l'irrigation, et le Plan 1968-72, où ces priorités prennent un caractère massif : dans le triennal, les investissements pour l'irrigation représentent 14 % des investissements destinés à l'agriculture, barrage et irrigation compris. Dans le plan 68-72, ces deux taux passent à 41 % et 57 % ! Dans le plan 1973-77, la part relative de l'irrigation dans les investissements diminue. Le plan prévoit un taux de progression annuelle des superficies équipées de 28 000 ha, et ceci afin de permettre à la mise en valeur qui prend du retard de ne pas se laisser trop distancer par les équipements. Mais en 1974 apparaissent au niveau mondial des déficits et une augmentation des prix pour la plupart des produits alimentaires, notamment le sucre, le lait, les céréales. En mars 1974, dans son discours d'Erfoud, le souverain invite vigoureusement les techniciens de l'agriculture à accroître les rythmes d'équipement pour faire face à la situation. Le plan sucrier établi fin 1974 entraîne alors une accélération brutale des programmes d'équipement qui passent de 28 000 ha par an prévus par le plan : à 43 000 ha par an pour les trois dernières années du plan quinquennal 1973-77 !

Ces accélérations successives qui entraînent des changements de rythme et d'orientation, des improvisations en cascade (engouement subit pour la canne à sucre et l'aspersion), se produisant sous les pressions conjuguées d'une grave pénurie mondiale des produits alimentaires et d'une forte croissance des besoins intérieurs, donnent parfois une impression de fuite en avant : moins on arrive à résoudre les problèmes posés à la mise en valeur par la progression des équipements et plus on accélère le rythme de ces

(11) Pour la première campagne (1962-63) le mot d'ordre était priorité aux petits exploitants et notamment aux ayants droits des terres collectives. En 3 ans, de 1962 à 1965 la part du « collectif » passe de 48 % des superficies contractées à 23,6 % et la superficie moyenne de la parcelle contractée de 0,6 ha à 1,33 ha. « La culture de la betterave dans le Gharb ». *Dossier d'études du Projet Sebou*. Cette tendance n'a pas cessé de se renforcer depuis.

équipements. En réalité cette situation n'est pas le résultat de la simple fantaisie des techniciens et planificateurs. Elle résulte d'options de fond que nous étudierons après un bref exposé des résultats actuels.

II. — AUJOURD'HUI ET DEMAIN : QUELQUES RÉSULTATS, BEAUCOUP DE PROJETS

En 1975, neuf grands barrages de régularisation et un barrage d'accumulation portent la superficie irrigable dans les grands périmètres à 400 000 ha. En 1979, après mise en service de deux nouveaux grands ouvrages elle atteindra 510 000 ha.

Entre 1967 et 1975 la superficie équipée par l'Etat a augmenté à un rythme quatre fois supérieur à celui atteint entre 1966 et 1967 : soit 24 000 ha par an contre 6 000 seulement auparavant.

En ce qui concerne la mise en valeur l'intervention de l'Etat a privilégié une culture : la betterave à sucre qui, considérée comme une locomotive de la mise en valeur, a été fortement encadrée et soutenue : contrats de culture, crédits, soutiens techniques, prix, écoulement. Son développement a été spectaculaire : 68 000 ha en 1976 dont 55 % en irrigué.

Les progrès ne se sont pas limités à une extension des surfaces cultivées mais ont également affecté la productivité : les rendements ont augmenté de 50 %. Le programme de sucreries, articulé à la culture de la betterave à sucre a permis de réduire les importations de sucre ruineuses en devises. Le taux de couverture des besoins avoisine actuellement les 60 %. Cette relative réussite de la betterave a incontestablement entraîné au niveau des exploitations soutenues des conséquences : diffusion du progrès technique (semences, fertilisants, assolements, machinisme !...), transformation des rapports de production (élimination des institutions précapitalistes : Khammessat, terres collectives...).

Les effets positifs sur le revenu des exploitations n'ont pas seulement concerné les grandes fermes mais aussi certains petits agriculteurs dans les secteurs d'intervention intensive de l'Etat (par exemple, les coopératives constituées entre les tributaires de la réforme agraire). Dans les périmètres du Tadla et du Gharb, certaines d'entre elles sortent du déficit chronique et de l'endettement permanent.

En ce qui concerne les prévisions, notons seulement deux perspectives d'avenir :

- en fin d'aménagement (horizon 2000) la superficie totale irriguée dans les grands périmètres d'irrigation devrait atteindre 850 000 ha ce qui, joint aux petits périmètres et à l'irrigation traditionnelle permet de dépasser l'objectif d'un million d'hectares.
- Le plan sucrier, à la suite de l'accélération brutale imposée aux équipements à partir de 1975, prévoit la satisfaction intégrale des besoins du pays en 1984. Mais on annonce déjà la préparation d'un plan laitier et d'un plan oléagineux...

Les effets du programme du million d'hectares ne se résument pas à ces quelques chiffres. Il ne s'agit pas seulement de construire des barrages et des canaux pour arriver à la dimension fétiche du million d'ha. Il est donc nécessaire de l'examiner en fonction de sa logique interne (problèmes de réalisation de son programme) et de sa partie générale dans le pays (problèmes de transformations structurelles).

III. — AU-DELA DU TRIOMPHALISME

I LE PROJET DANS SA LOGIQUE INTERNE : PROBLÈMES DE RÉALISATION.

Les équipements sont en retard sur les barrages et la mise en valeur est en retard sur les équipements.

En 1975, sur 400 000 ha dominés par les barrages, 315 000 seulement sont équipés et 275 000 mis en eau, soit un décalage de 125 000 ha environ sur lesquels les énormes investissements consentis pour les barrages et pour les équipements constituent pour le moment, si l'on peut dire, une perte sèche. De plus, sur les terres effectivement irriguées, les assolements intensifs prévus pour rentabiliser le coût des équipements ne sont pas respectés par les producteurs. Les céréales représentent encore plus de 50 % des surfaces des cultures (160 000 ha), les cultures sucrières un peu plus de 10 %, le coton 6 %, les fourrages 14 % et le maraîchage 13 %. En dehors de la betterave, les rendements moyens obtenus par les agriculteurs sont tout à fait insuffisants (12).

Les raisons de ces difficultés rencontrées par la mise en valeur sont multiples. Retenons en deux parmi les plus fréquemment citées :

L'inadaptation du type d'aménagement choisi au système de production auquel il va s'appliquer.

Le modèle d'aménagement qui a toujours la faveur des services responsables est celui là même qui avait été établi par l'ONI. Or, pour l'ONI, le choix de cette formule correspondait à un pari sur changement de structures que semblait autoriser dans l'esprit des responsables le contexte politique de l'époque. Le pari a été perdu mais, assez curieusement, le schéma d'aménagement servi par une logique technicienne extrêmement séduisante s'est maintenu comme un dogme de la mise en valeur. Il sert désormais de paravent moderniste à l'abri duquel les gros exploitants peuvent librement déployer leurs capacités supérieures à capter les multiples aides de l'Etat.

(12) Céréales : 12 qx/ha ; fourrages 250 à 300 qx/ha ; coton 10 qx/ha ; les rendements en cultures irriguées sont beaucoup trop faibles. Salali HAMZAOUÏ : *L'intensification de l'Agriculture par l'irrigation*. Ronéo, 150 pages, mars 1972.

Le caractère trop rigide des obligations réciproques de l'Etat et des agriculteurs définies dans le code des Investissements agricoles.

L'agriculture est enfermée dans un carcan dans lequel l'Etat décide et exécute l'équipement externe mais aussi interne de son exploitation, dans lequel la mise en valeur est obligatoire sous peine de sanctions et dans lequel enfin les techniques culturales et les assolements appliqués sur sa terre sont des décrets parus au Bulletin officiel. Ne décidant rien, il ne fait pas grand chose non plus : le tracteur de l'Etat laboure, l'Etat apporte les semences, achète la récolte, la transporte et la transforme. Bien que certains assolements aient été apportés, cette procédure, trop autoritaire, et donc inapplicable, aboutit au résultat inverse de celui souhaité. Puisque ce schéma impératif n'est pas applicable dans sa totalité; on ne l'appliquera pas du tout. Dans certains périmètres la réticence des agriculteurs, les plus gros et les plus influents toujours, tourne au refus catégorique d'appliquer les normes définies par l'Etat. On a pu voir dans un secteur d'irrigation du Gharb de puissants propriétaires planter des arbres fruitiers sur des blocs entiers prévus pour être occupés par un assolement quadriennal et se faire approuver par les autorités locales. C'est ainsi que les plans de production minutieusement établis par les services techniques sont remis en cause à la fois, par les tous petits agriculteurs qui veulent garder une importante part de cultures vivrières pour la sécurité de la consommation familiale, et les gros qui n'acceptent de faire que les cultures les plus rémunératrices.

Une rentabilité incertaine.

Les équipements hydro-agricoles qui se font en règle générale avec un concours financier externe sont soumis au critère de la rentabilité financière. La banque mondiale exige en général un taux de rentabilité interne (13) de 10 % au moins pour accorder le financement.

Au Maroc, les investissements en grande hydraulique sont relativement récents et il paraît prématuré d'en évaluer la rentabilité qui doit être mesurée sur une période longue : la vie d'un grand barrage est supérieure à 50 ans.

Cependant, les études préalables des dossiers d'investissements énumèrent les conditions nécessaires à l'obtention des taux de rentabilité interne prévue : utilisation optimale des capacités des grands ouvrages et des réseaux, respect des assolements, rendement minimum. S'il n'est pas opportun de donner une réponse définitive concernant la rentabilité globale de projets qui ont quelques années d'existence — cela n'est d'ailleurs nullement le propos ici — il reste possible de se demander si l'on est sur le bon chemin.

Les progrès enregistrés dans quelques secteurs ne sont pas tels qu'ils puissent autoriser l'optimisme. Le décalage qui persiste entre les volumes retenus et ceux effectivement utilisés pour l'irrigation, la productivité trop basse du m³/consommé (pertes multiples dues à la gestion défectueuse

(13) Voir la critique du taux de rentabilité interne dans M. CHRAÏBI : *Taux de rentabilité interne d'un projet d'aménagement hydro-agricole*. Ronéo.

du réseau, aux techniques non adaptées d'utilisation de l'eau et aux progrès trop lents des cultures intensives) diminuent d'autant la rentabilité de l'ensemble.

Ces retards de la mise en valeur, attestés par tous les documents officiels vont certainement être encore accentués du fait de l'accélération des rythmes d'équipement.

Or, le coût d'aménagement d'un hectare irrigué est très élevé : il a été estimé en moyenne à 100 000 dirhams l'hectare.

La valeur minimale de la production agricole brute à l'ha pour valoriser ces équipements a été estimée à 1500 dirhams et le Code des Investissements agricoles fixe comme objectif une moyenne de 2 000 dirhams à l'hectare. La valeur minimale n'est atteinte nulle part, pas même dans les périmètres comme le Tadla où l'ancienneté de la mise en valeur permettait d'espérer de meilleurs résultats. La valeur moyenne de la production brute des périmètres s'établirait aux alentours de 1 200 à 1 350 dh l'ha. agrumes exclus (14).

2. PORTÉE GLOBALE DU PROJET : PROBLÈMES DE STRUCTURE.

La question de la dépendance.

La politique des grands barrages et du million d'hectares est-elle de nature à réduire ou à accentuer la dépendance du pays ? La question est vaste et un peu académique. Elle est liée à une option qui dépasse le cadre de cette note : la priorité à l'agriculture. Il ne saurait donc être question de donner une réponse mais de contribuer simplement à la réflexion.

L'un des objectifs principaux de l'option grande irrigation c'est d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. Incontestablement la réduction des importations de sucre est un élément en soi positif mais il ne peut être considéré isolément. Ce résultat est en effet obtenu par un important financement extérieur et l'importation d'équipements coûteux. On peut se demander si une partie des énormes ressources consacrées au plan sucrier n'auraient pas pu plus efficacement être consacrée à réduire le déficit alimentaire dans un domaine encore plus essentiel, les céréales. C'est un produit dont le déficit a pris un caractère structurel (15) dangereux pour l'indépendance du pays.

La pénurie mondiale a incité quelques grandes puissances, les USA notamment, à relancer leur production de céréales pour faire de leurs énormes stocks un instrument stratégique de politique étrangère à l'égard des pays démunis.

Il est vrai qu'un vaste programme de promotion de la céréaliculture n'aurait pu se faire que sur les 6 ou 7 millions de terres cultivables en sec qui produisent la quasi totalité des céréales, et aurait donc dû s'adresser

(14) Sahah HAMZAOUI, *op. cit.*

(15) A. DRIOUCHI, *Le caractère structurel du déficit céréalier au Maroc*. Mémoire de 3^e cycle. Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, 1974.

à l'ensemble de la paysannerie marocaine. C'est un choix politique qui n'a pas été fait en 1961 et qui ne peut pas plus être fait, aujourd'hui. L'accélération des rythmes commencée dès 1968 a évidemment accentué la dépendance financière : « Les statistiques relatives à l'exécution du Plan 1968-1972 montrent que la part du financement extérieur durant la période quinquennale s'est accrue et est passée de 35 % en 1968 à 60 % en 1971 » (16).

Mais cette dépendance n'est pas la seule : la dimension imposante des programmes d'équipements et de mise en valeur, leur progression de plus en plus rapide entraînent un recours croissant aux sociétés d'études et de travaux étrangers. De plus en plus, les barrages, les réseaux, les sucreries, les plans de production sont livrés « clefs en main ». Seule, la paysannerie, irritante exception, ne peut être importée. Cette évolution est inquiétante car elle empêche le pays de s'approprier et de dominer l'ensemble des processus scientifiques et techniques qui sont à la base des choix fondamentaux de développement, et ceci au moment où le nombre et la qualité des cadres formés au Maroc devraient permettre une indépendance accrue. C'est que, malheureusement, les choses étant ce quelles sont, ce que l'on peut faire par la mobilisation des ressources internes — la mise en valeur — ne peut être fait que très lentement, et ce que l'on veut faire très vite — l'équipement — peut l'être avec l'assistance étrangère. Dans ces conditions, les réalisations qui sont présentées comme autant de succès de la politique barragiste — inauguration de grands ouvrages et de sucreries — pourraient bien apparaître comme les signes d'une dépendance renforcée.

Des choix de structure.

A toutes les étapes de l'histoire récente de la mise en valeur au Maroc, on trouve, renaissant de ses cendres, le projet chaque fois avorté, d'associer la paysannerie à la modernisation rurale.

En 1946 sont lancés, par Berque et Couleau, les secteurs de modernisation du paysannat. Appuyée sur une cellule traditionnelle de la paysannerie, la Jma'a, l'opération vise une mutation des communautés rurales élues, par des interventions tous azimuts, techniques, économiques, sociales, « le progrès », dit-on, sera total ou ne sera pas. Les colons crient aux sovkhozes et l'entreprise capote.

En 1961, l'ONI qui, on l'a vu, ambitionne d'apporter le progrès aux petites exploitations, ne peut faire approuver son programme.

En 1968 enfin, le projet Sebou présente au gouvernement un schéma d'organisation de la mise en valeur dans le Gharb dont la base sociologique est la Jma'a et la cellule opérationnelle la société de développement villageois. La proposition est refusée : « Il n'est pas question d'installer la Siba aux portes de Rabat ».

La cause est donc entendue, le progrès ne se fera pas sur les exploitations de la petite paysannerie. Elles sont d'ailleurs de plus en plus dénoncées comme le principal obstacle à la mise en valeur. Un exemple récent

(16) F. OUALALOU : « L'Apport étranger et l'agriculture marocaine ». *B.E.S.M.* n° 122, 1973.

extrait des travaux préparatoires du prochain Plan 1978-1982 :

« Il est évident que ces rendements (qui restent très bas) sont largement affectés par le poids des petites et très petites exploitations. En effet, les grandes exploitations relativement modernisées intéressent seulement 17 % des terres... ».

La solution technique pourrait être d'agrandir les petites unités par des redistributions foncières et/ou de les réunir dans des unités coopératives. Nous verrons que cette voie qui n'est pas totalement exclue ne concernera qu'une toute petite minorité d'exploitants. C'est un objectif secondaire de la politique agraire.

Le type d'exploitation qui a la faveur des responsables est celui qui rentabilise le mieux les importants capitaux investis : une exploitation de dimension suffisante pour introduire le progrès sous la forme d'équipements et de techniques avancées, fortement intégrée au marché c'est-à-dire l'exploitation capitaliste.

Mais la diffusion accélérée du mode de production capitaliste qui apparaît comme la conséquence majeure de l'option barragiste n'entraîne pas une solution unique en ce qui concerne le choix par l'Etat des catégories d'exploitants désignées pour recevoir son soutien et réaliser l'entreprise de modernisation capitaliste. La grande ferme n'est pas le seul partenaire possible de l'Etat mais également les moyennes exploitations et même certaines petites si elles sont soutenues et le cas échéant intégrées dans les coopératives.

La stratégie de l'Etat dans ce domaine peut être saisie à travers les multiples aspects de son intervention dans l'agriculture : répartition de la charge du financement, crédit, subventions, types d'aménagement, réforme foncière, etc... Pour ne pas nous étendre hors de propos, examinons rapidement un des aspects les plus significatif, la politique foncière.

Quelle réforme agraire ?

Dès le premier plan 1960-64, la situation foncière existante était considérée comme un facteur de blocage du développement : persistance d'un fort moteur de colonisation (1 million d'ha), de statuts fonciers « rétrogrades » (terres collectives, Guich, Habous...), d'un régime successoral conduisant à l'indivision ou au morcellement et surtout d'une forte inégalité dans la répartition de la propriété (90 % de la population agricole vit du revenu de la moitié de la terre seulement).

De l'avis unanime il fallait réformer cette structure considérée comme socialement injuste et économiquement peu rentable. La Réforme agraire était à l'ordre du jour. Elle reposait sur la constitution d'un fonds commun de terres alimenté par les terres de colonisation, les habous, les terres du domaine privé de l'Etat, la récupération en nature de la plus-value dans les périmètres d'irrigation et la limitation de la propriété foncière marocaine. Les terres agricoles rassemblées dans ce fonds étaient destinées à être intégralement distribuées à la petite paysannerie, paysans sans terre et micropropriétaires.

Les années passant, l'argument social cède peu à peu le pas à l'argument économique et la justice à la rentabilité. Toutes les mesures attaquant directement la grande propriété marocaine (limitation de la propriété foncière, récupération de la plus-value) sont abandonnées. Le fonds de terres à distribuer ne sera constitué que par les terres de colonisation que l'Etat ne récupère d'ailleurs que très lentement et partiellement (17).

Sur le million d'ha possédé par les colons, considéré par le Mouvement national comme devant faire retour aux paysans spoliés par la colonisation, seulement 265 000 ha avaient été distribués à la fin de 1975 (18). Ces distributions qui ont considérablement augmenté ces dernières années (100 000 ha entre 1957 et 1971 et 165 000 ha entre 1973 et 1975) ne pourront pas dépasser, si elles les atteignent, les 400 000 ha prévus par le plan 1975-77. La portée des distributions est donc réduite; on a calculé qu'elles ne concernaient qu'environ 3 % du croît de la population agricole active masculine.

Le reste du fonds colonial a été soit racheté par de gros acheteurs privés marocains soit confié à des entreprises d'Etat comme la SODEA pour les terres plantées et la SOGETA pour les terres nues (19). L'Etat n'aura donc réservé que 30 à 40 % de la superficie des terres de colonisation à la Réforme agraire.

Ainsi la politique foncière de l'Etat est très largement tournée vers le renforcement du secteur capitaliste de l'agriculture. En effet, la grande propriété n'est nullement menacée par des mesures de limitation. L'Etat lui a même permis de s'agrandir sur les dépouilles de la colonisation dont elle accapare la meilleure part. Par ailleurs, l'Etat légifère pour éliminer les obstacles à l'expansion capitaliste : dissolution des terres collectives dans les périmètres irrigués, interdiction des contrats de colonat partiaire...

Cependant, l'Etat et certains organismes financiers internationaux prêteurs ne souhaitent pas que la paysannerie encore nombreuse (65 % de la population) soit trop rapidement dépouillée de sa base foncière. Les risques sociaux et politiques que comporterait une dépossession sauvage ont conduit le gouvernement, encouragé dans cette voie par la BIRD à abandonner le critère de rentabilité financière dans certains cas : barrages « sociaux » dans le sud sur l'Oued Ziz et l'Oued Draa, chantiers de plein emploi de la promotion nationale dans les zones défavorisées, distributions limitées de terres, allègements fiscaux et subventions privilégiées pour les petites exploitations et les coopératives (Code des Investissements Agricoles). L'objectif de ces investissements politiques est double.

— intégrer dans le secteur capitaliste une couche réduite de petits et moyens propriétaires fortement encadrés par l'Etat, constituant une clientèle pour le régime et un écran protecteur pour la grande propriété.

(17) Sur toutes ces questions voir « la question agraire », n° spécial du B.E.S.M., n° 123, 124, 125.

(18) Chiffre du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire repris par le quotidien le *Matin* du 18 septembre 1976.

(19) SODEA : Société de développement des Exploitations Agricoles, créée le 30 octobre 1972. SOGETA : Société de Gestion des Terres Agricoles, créée en 1973.

Les 2 sociétés fonctionnent comme des sociétés privées sous le contrôle de l'Etat.

— livrer à la spéculation et donc à la concentration foncière tout le reste des terres agricoles mais en administrant quelques calmants à la paysannerie pour maintenir la prolétarianisation et l'exode rural dans des limites tolérables.

Cette politique foncière, définie pour l'ensemble de l'agriculture du pays, s'applique avec une rigueur particulière à l'intérieur des périmètres d'irrigation dans lesquels le poids des investissements encourage encore plus l'Etat à rechercher la modernisation rapide des exploitations.

Une statistique partielle établie sur quatre périmètres (Taldla, Gharb, Basse Moulouya, Doukkala) portant sur 70 000 propriétaires et 400 000 ha permet de se faire une idée sinon exacte du moins significative de la répartition de la propriété :

*Répartition de la propriété
dans quelques grands périmètres d'irrigation (1971)*

	Nombre	%	Surface (ha)	%	Superficie moyenne ha
Moins de 5 ha	53 630	77,5	110 624	28,3	2,06
5 à 20 ha	13 070	18,9	102 600	26,2	7,8
Plus de 20 ha	2 482	3,6	177 524	45,5	71,5
Total	69 182	100	390 748	100	5,6

Calculé à partir de tableaux contenus dans « La question Agraire au Maroc », numéro spécial du B.E.S.M. déjà cité.

On retrouve dans cette statistique, en simplifiant grossièrement, les 3 catégories de propriétaires agricoles, petits moyens et gros, qui sont différenciés par l'intervention de l'Etat.

— Les gros représentent moins de 5 % des propriétaires mais concentrent entre leurs mains près de la moitié de la terre.

— Les moyens représentent 1/5 de la population et possèdent 1/4 des terres.

— Les petits regroupent plus des 3/4 de la population et ne possèdent qu'un peu plus du 1/4 des terres.

La politique des barrages vise la promotion d'un 1/5 des exploitants regroupant les 3/4 de la terre agricole. Quant au dernier 1/4 de l'espace sur lequel est concentré la paysannerie, il est destiné, à terme, à être livré à l'expansion de l'entreprise capitaliste rentable.

On ne sait encore si le secteur capitaliste de l'agriculture puissamment renforcé par la croissance de l'irrigation sera en mesure de dépasser ses difficultés actuelles et d'accroître suffisamment son efficacité pour atteindre ses objectifs économiques.

Mais on sait déjà que c'est la paysannerie qui va payer lourdement le prix de ces transformations. Car, ce que le projet hydraulique demande

aux paysans, ce n'est pas d'intensifier, d'équiper, de moderniser, c'est de déguerpir au plus vite, de laisser le champ libre au capital.

J. Berque, voulant en 1944 précipiter la paysannerie dans la modernisation, avait formulé le projet de mettre symboliquement la Jma'a sur le tracteur. L'opération grands barrages conduit à la lettre à faire passer le tracteur sur la Jma'a. Il n'est pas certain que la paysannerie, menacée dans son existence, fasse toujours une haie d'honneur à ce tracteur.

A. BENHADI

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- [1] Les plans de développement 1960-64; 1965-67; 1968-72; 1973-77.
Les travaux préparatoires du Plan 1978-1982.
- [2] *L'Irrigation au Maroc*. Situations de l'équipement et de la mise en valeur. Perspectives de développement. Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire, avril 1975.
- [3] A. AGOURRAM. — *Les investissements entrepris et projetés dans le cadre de développement agricole du Maroc*, Thèse, Rabat, 1970.
- [4] M. BENELKADI. — *L'évolution de l'exploitation des ressources hydrauliques au Maroc*, Mémoire de 3^e cycle, Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, 1976.
- [5] BOUDERBALA, CHRAIBI, PASCON. — « La question agraire au Maroc ». *BESM* n° 123-124-125. 1974.
- [6] DUCROCQ et PASCON. — « La mise en valeur du périmètre de la Tessaout ». *Hommes terres et eaux* (6), 1973.
- [7] CHRAIBI M. — « Problèmes de la trame rationnelle ». *Hommes, terres et eaux* (102), 1972.
- [8] HAMZAOUI S. — *L'intensification de l'Agriculture par l'irrigation*, mars 1962, ronéo 150 p.
- [9] JOUVE (Philippe). — *L'aménagement hydro-agricole et les systèmes de productions*, *Hommes, terres et eaux*, (13), 1974.
- [10] Revues *Les hommes, la terre et l'eau* (1 à 8) 1961-1964, et *Hommes, terre et eaux* à partir de 1971.

DOCUMENTS

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,

DIRECTION DE LA MISE EN VALEUR AGRICOLE.

Juillet 1976

LA POLITIQUE DES BARRAGES

Les objectifs

Les divers plans de développement du Maroc indépendant ont toujours accordé une priorité au secteur agricole et lui ont consacré en conséquence près de 30 à 50 % des crédits du budget d'équipement.

Des efforts considérables ont été en particulier consentis pour l'agriculture irriguée (les barrages et l'équipement des périmètres irrigués par exemple représentent un patrimoine de près de 6 milliards de DH).

Cette importance donnée aux investissements d'irrigation s'est manifestée tout particulièrement à partir de 1967.

Les principaux objectifs recherchés par la politique des barrages sont par ordre de priorité :

1. l'alimentation du pays en eau potable et industrielle.
2. l'irrigation d'un million d'hectares dont 80 % à partir des grands barrages.
3. la production d'énergie électrique.

En ce qui concerne l'objectif « du million d'hectares irrigués » il vise principalement à :

- dégager des ressources en devises,
- couvrir au maximum les besoins alimentaires du pays par la production nationale,
- améliorer le niveau de vie de la population agricole et rurale pour prévenir notamment un exode sauvage vers les grands centres urbains et créer un surplus investissable à partir du secteur agricole.

L'importance relative de ces objectifs a évolué dans le temps. En particulier, l'accent a été mis jusqu'en 1973 sur la recherche de devises grâce à l'exportation d'agrumes, de primeurs et de conserves de fruits et légumes.

Le plan quinquennal 1973-77 a donné la priorité aux produits agricoles jugés stratégiques pour l'alimentation du pays (sucre, lait, céréales, huiles). Ce changement tient à l'apparition de déficits très importants dus à l'accroissement très rapide des besoins nationaux du fait d'un accroissement démographique très élevé.

Les perturbations de l'économie mondiale en 1973 et 1974 dues à la crise de l'énergie et à l'apparition d'un déficit mondial pour la plupart des produits alimentaires a accentué cette tendance.

L'objectif d'autosuffisance pour les produits agricoles jugés stratégiques a été réaffirmé et renforcé dans le discours du 19 novembre 1974 de S. M. Le Roi.

Le Plan sucrier établi à la fin de 1974, prévoit la satisfaction intégrale des besoins du pays à partir de 1984. Du fait que les potentialités sucrières sont limitées en bour, le plan sucrier a réorienté les plans de développement des périmètres irrigués. Il a nécessité en particulier l'accélération des programmes d'équipement hydro-agricole, contrairement à ce qui avait été arrêté au début du plan quinquennal actuel (1973-77).

Il avait en effet été décidé de ralentir le rythme des équipements hydro-agricoles afin de réduire le décalage existant entre les équipements et la mise en valeur.

LA POLITIQUE DES BARRAGES

A) Situation actuelle.

1. En 1975, le Maroc dispose de 9 grands barrages de régularisation dominant une superficie de 376.000 ha auxquels il faut ajouter le barrage de dérivation de Kasba-Tadla, ce qui porte la superficie totale irrigable par les grands barrages à 400 000 ha environ.

Deux nouveaux barrages sont en cours de construction, l'un sur l'Oued Loukkos (El Makhazine), l'autre sur l'Oum er Rebia (Massira). Leur mise en eau (respectivement en 1977 et 1979) portera la superficie irrigable par les grands barrages à 510 000 ha.

2. La superficie équipée par l'Etat en réseau d'irrigation et de drainage dans les périmètres dominés par ces barrages est de 315 000 ha. La prise en compte des équipements réalisés par les agriculteurs privés porte la superficie équipée à 440 000 ha.

3. Les superficies irriguées situées dans les grands périmètres d'irrigation sont estimées en 1975 à 400 000 ha dont 300 000 ha à partir des barrages et 100 000 ha à partir des Oueds et de pompages dans les nappes souterraines.

Il faut noter que sur les 300 000 ha irrigués par l'eau des barrages, 20 000 ha environ sont irrigués à partir d'équipements privés (Gharb).

4. Le décalage entre les superficies irrigables par les barrages et les superficies qu'ils irriguent effectivement est de 100 000 ha environ. Il s'agit en fait d'un double décalage :

— décalage entre les superficies dominées par les barrages et les superficies équipées par l'Etat : 400 000 ha — 315 000 ha = 85 000 ha.

— décalage entre les superficies équipées par l'Etat et leur mise en eau : 315 000 ha — 275 000 ha = 40 000 ha.

Le décalage total (125 000 ha) est réduit du fait de l'utilisation de l'eau des barrages par des équipements privés (20 000 ha environ dans le Gharb).

5. La mise en valeur des grands périmètres d'irrigation est confiée depuis 1966 aux Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole.

En 1975, sur une superficie totale cultivée de 1 500 000 ha plus d'un million d'hectares est cultivé en sec (principalement en céréales).

Les cultures irriguées occupent une superficie de 490 000 ha environ, compte-tenu des cultures pratiquées sous-étage et en dérobé.

Il faut noter l'importance de :

— l'arboriculture (40 % c'est-à-dire 200 000 ha dont 63 000 ha d'agrumes).

— et des céréales (33 % c'est-à-dire 160 000 ha).

Les cultures sucrières (betterave sucrière et canne à sucre) n'occupent sur 33 000 ha, le coton 17 000 ha, les fourrages 43 000 ha et le maraichage 35 000 ha.

6. La part des cultures irriguées des ORMVA dans la production nationale est de :

100 % pour le coton et la canne à sucre,

90 % pour les agrumes,

60 % pour la betterave sucrière,

40 % pour les fourrages,

35 % pour le maraichage,

6 % pour les céréales.

— négligeable pour les graines oléagineuses et les légumineuses alimentaires.

Elles jouent un rôle très important sur la balance des paiements en permettant d'une part des rentrées importantes de devises grâce à l'exportation des agrumes, du coton et de produits maraichers et d'autre part des économies non moins importantes de devises grâce au développement des cultures sucrières et des fourrages.

Au niveau de la couverture des besoins nationaux les périmètres irrigués assurent une grande partie de la production de sucre, de lait et de fruits et légumes.

A l'échelle nationale, les taux de couverture ont été estimés comme suit pour le

dernier quinquennat :

céréales	83 %	viande	100 %
sucres	56 %	légumineuse	275 %
huiles	36 %	légumes frais	131 %
lait	66 %	fruits	400 %

(Source MARA).

B) Bilan.

1. La politique des barrages amorcée pendant le protectorat français a pris un grand développement entre 1967 et 1973. La construction de 6 nouveaux barrages a augmenté les superficies dominées de 162 000 ha à 400 000 ha en 7 ans soit un rythme de 34 000ha/an.

2. Pendant la période 1967-75, la superficie équipée par l'Etat a augmenté au rythme moyen de 24 000 ha/an alors qu'entre 1956 et 1967 le rythme d'équipement n'avait pas atteint 6 000 ha par an. (Période d'étude des projets).

3. La superficie totale irriguée dans les grands périmètres est passée de 130 000 ha en 1956 à 240 000 ha en 1967 et à plus de 400 000 ha en 1975 — soit un triplement des superficies irriguées en 20 ans. Les superficies irriguées à partir des barrages sont passées de 45 000 ha en 1956 à 100 000 ha en 1967 et à 295 000 ha en 1975 soit une augmentation beaucoup plus forte, de 6,5 fois.

4. Le décalage entre les superficies irrigables par les barrages et les superficies qu'ils irriguent effectivement a donc évolué comme suit :

1956 :	120 000 ha
1967 :	125 000 ha
1975 :	100 000 ha

On peut conclure que le décalage a sensiblement gardé la même importance depuis vingt ans bien qu'une légère diminution s'observe récemment.

La mise en valeur suit péniblement le rythme imposé par la construction des barrages.

5. En application du Code des Investissements Agricoles paru en 1969, des normes d'exploitations obligatoires (plans d'assolements et techniques culturales) ont été fixées par arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Réforme Agraire, pour orienter la mise en valeur des grands périmètres d'irrigation conformément aux objectifs du Gouvernement.

Le respect des plans d'assolement n'est pas encore acquis. On observe en particulier un retard important pour le développement des cultures fourragères.

Par contre des dépassements sont constatés pour les céréales et dans certains périmètres pour les cultures très rémunératrices comme les agrumes, la betterave sucrière...

Le développement de la betterave sucrière a été spectaculaire. Démarrée en 1963, elle atteint en 1976, 68 000 ha dont 55 % en irrigué. Les rendements ont augmenté de 50 %. Actuellement ils sont de 40 T/ha en irrigué et de 20 T/ha en bour.

Cette réussite s'explique par l'intervention spéciale dont la betterave a bénéficié : des contrats ont été passés entre les organismes de mise en valeur et les agriculteurs permettant à ces derniers de disposer de toute l'aide et de tous les moyens nécessaires (conseils techniques, avances en nature, prestations de service).

Depuis, cette formule appelée « opération intégrée » a été étendue au coton, à la canne à sucre et aux graines oléagineuses. Le développement de la betterave sucrière a eu de nombreux effets qui ont pu la faire comparer à « la locomotive de la mise en valeur » :

- modernisation des techniques culturales des autres cultures;
- entrée des agriculteurs dans l'économie d'échange et augmentation de leur revenu;
- développement de l'élevage grâce à un sous-produit de grande valeur : la pulpe.

C) Perspectives.

1. Barrages.

En 1981, la mise en eau du barrage de M'Jarra devrait porter la superficie dominée à plus de 700 000 ha et le volume total régularisé à 7,7 millions de m³ sur un total régularisable estimé à 10 milliards de m³.

2. Equipement.

Le Plan Sucrier a nécessité l'accélération des équipements hydro-agricoles.

Au début du Plan V 1973-77, il avait été retenu d'équiper 116 000 ha. Ce chiffre est passé à 161 000 ha dont 129 000 ha à réaliser entre 1975 et 1977 soit un rythme moyen de 43 000 ha.

A l'exception du Haouz, tous les périmètres seront entièrement équipés en 1990. La superficie totale équipée atteindra environ 785 000 ha soit une augmentation de 350 000 ha depuis 1975, à un rythme moyen de 23 000 ha par an.

La superficie totale irriguée devrait atteindre environ 850 000 ha en fin d'aménagement des grands périmètres d'irrigation.

Irrigation par les barrages en 1975
Liste des grands barrages de régularisation construits
ou dont la construction est en cours ou décidée

Noms des barrages	Années de mise en service	Oueds	Volumes régularisés en million dem ³ /an	Superficies irrigables en ha	Périmètres dominés
1 - El Kansera surélévation	1935	Beht	160	20 000	Sidi-Slimane (Gharb)
"	1969	"	+ 50	+ 8 000	"
2 - Lalla takerkoust surélévation	1935	N'fis	35	4 000	Haouz central
"	projet	"	+ 50	+ 6 000	"
3 - Bin el Ouidane	1953	El Abid	1 000	115 000	Beni-Moussa (Tadla Doukkala et Haouz)
4 - Mohamed V	1967	Moulouya	600	61 000	Moulouya
5 - Moulay Youssef	1971	Tessaout	260	31 000	Tessaout-amont (Haut)
6 - Hassan Addakhil	1971	Ziz	140	24 000	Tafilalet
7 - Mansour Eddahbi	1972	Draa	270	19 500	Ouarzazate
8 - Youssef ben Tachfine	1972	Massa	90	19 500	Massa
9 - Idriss 1 ^{er} complexe M'dez, Matmata	1973	Inaouène	1 000	74 000	Gharb
"	projet	"	+ 500	+ 36 000	"
10 - El Makhazine	construc.	Loukkos	270	30 000	Loukkos
11 - Massira	construc.	Oumer-Rebia	835	80 000	Doukkala
12 - Tamzaout	projet	Issen	80	10 000	Souss
13 - Dechra el Oued	projet	Omer-Rebia	550	20 000	Tadla
14 - Aït chouarit	projet	Lakhdar	350	35 000	Haouz
15 - Nekkour	projet	Nekkour	60	5 000	El hoceïma
16 - M'Jarra	projet	Ouerrha	1 400	90 000	Gharb
Total			7 700	588 000*	

* Non compris le barrage de dérivation sur l'oum er-Rebia à Kasba - Tadla mis en service en 1935 et desservant 23 500 ha dans les Beni - Amir (Tadla).

Source : Ministère des travaux publics et des communications. Direction de l'hydraulique.

Grands périmètres d'irrigation en 1975
Superficies irriguées et équipées

Périmètres	Superficies équipées en ha	Superficies irriguées en ha			Total irriguable en fin d'aménagement en ha
		par barrages	par pompages et autres	Total	
Gharb	72 400	65 200	—	65 200	230 000
Moulouya	43 700	38 300	—	38 300	61 000
Loukkos	4 400	—	4 400	4 400	36 000
Tadla	90 500	89 000	1 000	90 000	117 000
Doukkala	26 600	25 900	—	25 900	90 000
Haouz	59 000	20 000	34 000	54 000	140 000
Souss Massa	83 500	14 800	52 000	66 800	102 000
Tafilalet	34 100	22 800	10 500	33 300	41 000
Ojarzate	26 400	19 000	5 400	24 400	28 000
Total	440 600	295 000	107 300	402 300	845 000

Source : Ministère de l'agriculture et de réforme agraire. Directions de la mise en valeur agricole et de l'équipement rural.